

Alberta, 1915.....	62.81%;
Saskatchewan, 1914.....	57.02%(1)

Au chapitre de la fréquentation scolaire, la province de Québec a donc gardé, depuis 1912, le rang d'honneur qu'elle avait mérité alors.

C.-J. MAGNAN

Procédure à suivre pour négocier un emprunt scolaire

Conférence donnée par l'honorable Cyrille-F. Delage, notaire, devant l'Association du notariat canadien, Section de Québec, 12 avril, 1918

Messieurs,

S'il est une occasion où j'ai compris clairement cet hémistiche du poète latin: "Timeo Danaos et dona ferentes", c'est bien lorsqu'il y a quelques semaines, en réponse à l'appel et au désir d'un des membres les plus distingués de notre profession, M. Victor Morin, que nous avons l'avantage d'avoir parmi nous ce soir, avec un de ses dévoués collaborateurs, M. G. Beaudouin, vous organisez une section de l'Association du notariat canadien dans le district de Québec, association au double but, agréable et utile, de réunir plus souvent et d'unir plus étroitement les membres de notre profession, et me faisiez l'honneur que je ne méritais pas et le grand plaisir de me choisir comme son premier président actif.

J'avais à peine accepté, en effet, comme vous le savez, ce poste honorable, que vous m'invitez pour y donner aussi la première conférence. Je n'avais pas d'alternative. Je me suis rendu sans coup férir.

Comme pour la critique: accepter est souvent facile, mais aussi comme pour l'art, le choix d'un sujet est difficile.

Il appartenait à l'un de nos aînés, M. L.-P. Sirois, dont l'autorité n'a d'égale que le respect qu'il inspire et que vous lui portez, de nous donner dans une étude comparée sur le notariat en France et dans la province de Québec, des enseignements précieux, des avis salutaires et de sages conseils, d'une grande opportunité. Une fois de plus il ne se déroba point à ses responsabilités et comme toujours traita le sujet d'une manière telle que l'on ne pouvait songer à y ajouter quelque chose.

La loi de l'impôt sur le revenu, la première du genre dans notre pays, adoptée à la dernière session du Parlement du Canada, (7 et 8 Geo. V., ch. 25) vient, comme vous le savez, d'être mise en opération. De toutes parts l'on demandait des informations ainsi que sur celle amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux droits sur les successions.

La Revue du notariat, avec sa promptitude ordinaire, recourut à la même source féconde et lumineuse qui s'empressa de les donner. J'étais toujours dans le même embarras.

(1) Pour les provinces anglaises, voir l'*Annuaire Statistique du Canada*, de 1915, page 122 et suivantes. Ce document donne pour Québec, (1914.) 75.67. Il y a là évidemment erreur, parce que le Rapport du Surintendant pour 1914-15, page XXVII, donne ce qui suit pour l'année scolaire 1913-14:

Écoles élémentaires.....	75.67;
Écoles modèles.....	82.15;
Académies.....	85.16.

En divisant le total de la présence moyenne pour 1913-14, aux trois degrés primaires, par le total des élèves inscrits, on obtient 79.27. Voir rapport du Surintendant pour 1914-15, page XXVI.